

Version créée :

Cadastre :

Création (mandataire) / Comm. (co-urbanisme) :

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

BAILLEUL-LA-VALLEE

Arrêt : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

lpa

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole
- Nz : activité artisanale isolée dans un espace à dominante naturelle

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvain Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres_Lavites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure